

Bloom demande le retrait d'un décret menaçant la protection des océans

Reporterre le 8 juin 2022

https://reporterre.net/Bloom-demande-le-retrait-d-un-decret-menacant-la-protection-des-occeans?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

En cette journée mondiale des océans, le 8 juin, l'association Bloom monte au créneau pour dénoncer un décret gouvernemental. Le texte est sorti en toute discrétion, quelques jours après le premier tour de l'élection présidentielle. Publié le 12 avril au *Journal officiel*, il était censé concrétiser l'objectif de la loi Climat et Résilience : couvrir 30 % du territoire national par un réseau d'aires protégées, dont 10 % à un niveau « forte ». Plus précisément, le décret devait indiquer les conditions dans lesquelles les espaces terrestres et marins pouvaient être reconnus zones de protection forte.

Mais le texte a été rédigé de façon très ambiguë. « *Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées* », peut-on y lire. En découvrant la formulation, les membres de l'association Bloom ont manqué de s'étrangler.

« *Tel qu'il est rédigé, le texte prévoit un "évitement" ou une "limitation significative" des activités humaines impactantes, et non pas leur interdiction catégorique* », dénonce l'organisation de conservation marine dans un communiqué de presse. C'est pourtant une interdiction stricte de ces activités qui devrait être mise en place pour caractériser une aire dite « protégée », d'après les standards internationaux.

« *Autrement dit, le décret autorise bel et bien les activités destructrices dans les zones de protection forte* », poursuit l'association. C'est pour cette raison que Bloom a déposé le 8 juin un recours gracieux demandant au gouvernement de retirer ce décret. « *En l'état actuel [il] représente une menace grave et immédiate pour l'océan et le climat, rend inopérant le concept même de protection marine et amoindrit l'ambition écologique internationale pour l'océan, en créant une définition juridique dans laquelle les industries extractives pourront s'engouffrer* », estime l'organisation.